



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service d'Information  
du Gouvernement**

Paris, le **28 JUIN 2021**

**Le directeur**

## **NOTE**

Réf. : 21- **287**

**Objet** : Organisation du Service d'information du Gouvernement.

**Réf** : Décret n°2000-1027 du 18 octobre 2000 modifié relatif au Service d'information du Gouvernement.

Le service d'information du Gouvernement comprend :

- la direction ;
- le département chargé de la veille et de l'analyse ;
- le département chargé de la stratégie de communication et de la coordination interministérielle ;
- le département chargé des contenus ;
- le département chargé des réseaux, des partenariats et de la gestion de crise ;
- le département chargé de l'écosystème numérique ;
- le secrétariat général.

### 1) La direction

Le directeur du service d'information du Gouvernement est assisté par :

- une cheffe de service, adjointe du directeur ;
- une directrice adjointe sectorielle chargée de la stratégie ;
- une cheffe de cabinet ;
- un secrétariat de direction.

La cheffe de service, adjointe du directeur, le remplace en cas d'absence dans toutes ses attributions. Elle définit en lien avec le directeur les orientations stratégiques nécessaires au développement et au positionnement du service dans son écosystème. Elle pilote et supervise l'ensemble des activités « métiers » du SIG, y compris les fonctions « supports ». Elle participe aux relations institutionnelles du service, en France et à l'étranger. Plus particulièrement, la cheffe de service, adjointe du directeur :

- assure un rôle de coordination et agit en tant que support stratégique et opérationnel du directeur ;
- communique auprès des équipes sur les nouveaux leviers et enjeux stratégiques et impulse la conduite du changement ;
- définit le plan de charge du service, détermine les actions prioritaires et supervise les recommandations stratégiques sur les actions de communication à proposer aux autorités de tutelle du SIG ;
- anime les équipes et supervise les budgets, en lien avec le secrétariat général, en conciliant contraintes financières et atteinte des objectifs assignés au service ;
- veille au développement de tout partenariat, public ou privé, utile au développement de la communication gouvernementale, y compris à l'international ;
- définit la ligne éditoriale du site [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr) et anime les équipes chargées de la production de contenus ;
- supervise la gestion de la communication de crise de tous ordres.

Le département chargé des réseaux, des partenariats et de la gestion de crise ainsi que le département chargé des contenus lui sont directement rattachés.

La directrice adjointe sectorielle chargée de la stratégie exerce ses fonctions sous l'autorité conjointe du directeur et de la cheffe de service, adjointe au directeur, qu'elle représente en tant que de besoin dans toute instance et au plus haut niveau. Elle est investie d'une triple mission :

- assurer le suivi de l'évolution de l'opinion en veillant au caractère opérationnel et à l'hybridation des analyses produites entre les données issues de la veille et celles issues des sondages, afin qu'elles puissent être utilement intégrées aux stratégies de communication proposées ;
- observe les pratiques de communication à l'étranger, en particulier dans les pays anglophones mais aussi dans ceux où la communication publique est prépondérante ;
- proposer et superviser la conception de stratégies de communication et l'exécution des dispositifs de communication visant à promouvoir l'action du Gouvernement, concernant, notamment, les principales réformes du quinquennat.

Le département de la veille et de l'analyse et celui de la stratégie de communication et de la coordination interministérielle, lui sont directement rattachés.

Placée sous l'autorité directe du directeur du SIG, la cheffe de cabinet gère les dossiers relatifs aux interventions du directeur et à l'organisation de son agenda. Elle prépare les documents correspondants avec l'ensemble des départements en lien avec le secrétariat de direction. Elle est responsable de certains projets de fond nécessitant un portage direct de la direction et représente celle-ci auprès des autorités de tutelles. Une experte de l'accessibilité est placée sous son autorité. Enfin, la cheffe de cabinet supervise la stratégie d'« advocacy » du service.

Un secrétariat de direction et deux chargées de mission complètent l'équipe de direction.

## 2) Le département chargé de la veille et de l'analyse

Le département de la veille et de l'analyse assure le suivi et la compréhension de l'état de l'opinion au regard de l'actualité, de l'action et de la communication gouvernementales et des sujets de société, au moyen d'études, de sondages, de veille et d'analyse des médias traditionnels et des réseaux sociaux.

Ce département veille particulièrement à l'hybridation des données issues de la veille des médias et réseaux sociaux et des sondages, afin que les analyses produites prennent en compte l'opinion sollicitée comme non sollicitée. Il s'assure aussi qu'elles soient facilement exploitables par les autres départements du SIG, notamment ceux chargés de la stratégie et de la réalisation des contenus.

Le département de la veille et de l'analyse développe une expertise particulière dans le domaine de l'exploitation des données (data science) et travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale au sujet de la lutte contre la manipulation de l'information.

## 3) Le département chargé de la stratégie de communication et de la coordination interministérielle

Le département chargé de la stratégie de communication et de la coordination interministérielle est constitué de plusieurs équipes complémentaires.

L'équipe chargée du planning réalise les travaux préparatoires à la réalisation des actions de communication, ainsi que leur suivi. Elle mène une réflexion stratégique sur l'ensemble des aspects de la communication gouvernementale, en fonction des objectifs poursuivis.

Deux équipes sont spécifiquement dédiées à la coordination interministérielle. La première assure le lien avec les directions de la communication des ministères pour partager les bonnes pratiques, coordonner les actions de communication envisagées et anime l'ensemble des réseaux d'expertise métier au sein de l'écosystème interministériel. La seconde est en lien permanent avec les conseillers chargés de la communication des ministres pour s'assurer de la bonne compréhension et du relais des messages.

L'équipe chargée des médias et des dispositifs de communication coordonne et réalise les campagnes et les actions de communication de tous ordres, en lien avec les ministères. Elle est particulièrement chargée de la mise en place des dispositifs de communication pluri-média et du suivi des objets de communication prioritaires définis par les ministres et les autorités de tutelle du SIG, avec lesquels elle collabore de façon permanente.

#### 4) Le département chargé des contenus

Le département chargé des contenus est garant de la ligne éditoriale du site [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr). Il assure la création graphique, la réalisation des contenus audiovisuels et la gestion des comptes sur les réseaux sociaux du Gouvernement.

Il travaille en étroite collaboration avec les ministères et les autres départements pour produire les contenus de communication sur tout format, notamment digitaux, conformes à la marque de l'Etat. En partageant les bonnes pratiques, en analysant les habitudes de consommation et les évolutions technologiques dans le secteur digital, il veille à la modernisation et au renouvellement des contenus publiés, notamment sur les réseaux sociaux.

#### 5) Le département chargé des réseaux, des partenariats et de la gestion de crise

Le département des réseaux, des partenariats et de la gestion de crise détermine la stratégie de distribution indirecte de la communication gouvernementale. Il développe des collaborations avec des partenaires extérieurs, publics, parapublics, académiques, privés, étrangers ou nationaux afin de faire connaître les actions gouvernementales et de s'inspirer des meilleures pratiques. Il gère également les relations avec la presse pour augmenter la visibilité des actions entreprises.

En cas de crise, le département conçoit la stratégie de communication et coordonne la communication interministérielle. Il participe aux réunions de la cellule interministérielle de crise. Il met à disposition des ministères et des préfetures tout outil de communication utile, organise et participe aux exercices nationaux de validation des plans gouvernementaux et anime le réseau des communicants de crise de l'Etat.

#### 6) Le département chargé de l'écosystème numérique

Le département chargé de l'écosystème numérique est placé directement sous l'autorité du directeur du SIG. Il est chargé de quatre missions principales :

- créer des produits numériques citoyens (site [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr));
- instaurer une gouvernance cohérente de la toile Internet de l'Etat ;
- mesurer les performances digitales ;
- améliorer le parcours citoyen grâce à la création du système de design de l'Etat.

Il assure le développement de projets digitaux techniques et éditoriaux du SIG en lien avec les départements métier et les partenaires, internes et externes, du SIG. Il conseille les autres départements et joue un rôle d'expert vis-à-vis des autres ministères dans le domaine digital.

Il administre le site internet [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr) et en organise l'évolution technique. Il permet au SIG d'atteindre le niveau des meilleurs standards internationaux en matière de communication digitale. Enfin, il développe et pérennise la compétence du service en matière de marketing digital et de gestion des données.

7) Le secrétariat général

Placé sous l'autorité directe du directeur du SIG, le secrétariat général met en place les procédures de travail et les outils associés. Il assure la gestion des ressources humaines de proximité et veille à la qualité de vie au travail des agents du service. Il est par ailleurs chargé de la stratégie achat du SIG, en lien avec la direction des achats de l'état (DAE) et apporte dans ce cadre son soutien aux autres entités du service pour la passation des marchés publics dédiés. Il garantit la bonne gestion budgétaire et financière du service. Il assure la gestion informatique et logistique de proximité et déploie au sein du service les techniques ainsi que les outils informatiques spécifiques à ses besoins particuliers.

Il exerce ses missions en lien avec la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre.

\*  
\*       \*  
\*

La présente note annule et remplace la note n° 19-417 du 10 décembre 2019.

Michael NATHAN

